

Dossier approuvé
le 17 décembre 2016

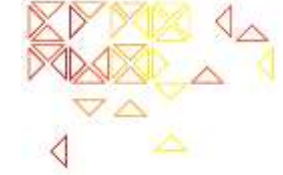


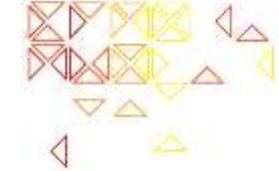
SCoT^{2R}

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE LA RÉGION DE REIMS

**PROJET D'AMENAGEMENT ET DE
DEVELOPPEMENT DURABLES**

Faire le choix d'un territoire à taille humaine

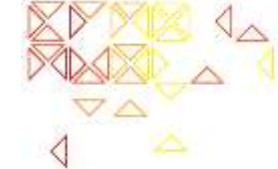




SOMMAIRE DU PADD

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

PREAMBULE	3
<i>Les défis à relever</i>	3
<i>La construction collégiale du projet</i>	4
OBJECTIF 1 : Promouvoir un bassin de vie attractif	6
Concrétiser le destin métropolitain et assurer le rayonnement	6
Faire « Communauté de destin métropolitain »	6
Assurer le rayonnement et renforcer la compétitivité	7
Intensifier les relations avec les territoires limitrophes	8
Tirer profit d'une nouvelle géographie temporelle	8
S'inscrire dans le cadre d'une démarche InterSCoT	8
<i>Renforcer la compétitivité et garantir l'excellence économique</i>	9
Miser sur les pôles de compétitivité	9
Accompagner la viabilité de l'économie agricole et viticole	10
Soutenir les filières motrices de l'économie locale	10
<i>Elargir l'aire d'influence des grands équipements et services</i>	11
Développer les fonctions clés d'un bassin attractif de +300 000 habitants	11
Anticiper la modernisation des équipements culturels et sportifs	11
Développer une économie présentielle de qualité	12
OBJECTIF 2 : Construire un bassin de vie solidaire	14
Construire des territoires à vivre	14
Tendre vers un bassin de +300 000 habitants	14
Mettre la croissance démographique au service de tous les territoires	15
Assurer la solidarité dans le parcours résidentiel	16
Encourager la production de logements adaptés	16
Répondre aux besoins diversifiés en logements	17
Améliorer les conditions de vie par la requalification du parc existant	18
Créer des espaces de proximité	18
Favoriser une politique d'implantation d'équipements au plus près des habitants	18



Développer l'économie dans les secteurs porteurs de mixité	18
Façonner une armature commerciale en réseau	19
OBJECTIF 3 : Soutenir un bassin de vie responsable	22
Valoriser le capital nature des territoires	22
Miser sur une armature naturelle et paysagère complémentaire de l'armature territoriale	22
Créer un réseau vert et bleu, vecteur de préservation et de valorisation	23
Faire du paysage un facteur d'identité et d'attractivité du territoire	24
Proposer un modèle de développement urbain maîtrisé et équilibré	24
Faire des grands espaces agricoles et naturels l'écrin de la métropole	25
Adapter le territoire aux impacts du changement climatique	25
Construire des mobilités performantes	25
Assurer la sobriété des ressources.....	27
Sécuriser la ressource en eau	27
Réduire la vulnérabilité du territoire face aux risques et nuisances	27
Promouvoir la sobriété et la maîtrise de l'énergie	27
Modérer la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers en rationalisant le développement urbain	28



PREAMBULE

Le projet d'aménagement et développement durables (PADD) met en exergue l'importance d'établir durablement une cohérence territoriale et donc des partenariats. Le PADD fixe des objectifs qui convergent pour améliorer le fonctionnement du territoire et le hisser au rang de métropolitain par une attractivité accrue au bénéfice des populations et des entreprises et afin d'inverser le mouvement migratoire actuellement négatif.

Cette convergence permet de fixer les ingrédients de la cohérence d'ensemble sur les diverses parties du bassin de vie et dont le PADD doit être garant. S'il s'appuie sur des éléments de prospective (vieillesse des populations, enjeux climatiques, énergétiques et environnementaux, modes de vie, mondialisation de l'économie...), il s'inscrit nécessairement en réponse à des projections estimées en matière d'accueil de population et d'emplois à l'horizon 2036.

Le PADD traduit une démarche de développement durable pour un bassin de vie plus mixte, plus économe en ressources (naturelles, énergétiques, et foncières), soucieuse de la protection, préservation et de la mise en valeur de ses espaces naturels et de ses paysages et capable d'accueillir dans des conditions optimisées les habitants, en leur proposant une diversité d'activités et de logements, d'équipements et services, et une accessibilité performante en transports alternatifs à la voiture.

Les défis à relever

La première phase des travaux de révision du SCOT de la région rémoise (SCoT2R) s'est conclue sur la mise en évidence d'un système d'enjeux détaillés et complexes. D'où la nécessité de hiérarchiser et de rechercher un équilibre entre les enjeux et en s'inscrivant dans le respect de 3 principes généraux du code de l'urbanisme à savoir :

- l'équilibre entre aménagement et protection,
- la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans une stratégie de cohérence
- la gestion économe des espaces, la maîtrise des besoins de déplacements, le respect de l'environnement

Pour rappel, le PADD énonce le PROJET du territoire qui fédère les élus. Il explicite les objectifs politiques partagés, décline en grandes orientations les objectifs poursuivis, la stratégie du territoire et il doit être concis, clair et spatialisé. Les arbitrages et la recherche de l'équilibre optimal entre ces enjeux s'inscrit dans la nécessaire cohérence du projet pour apporter la meilleure réponse au territoire du bassin rémois.



Pour répondre aux différents enjeux issus du diagnostic, le PADD ambitionne de relever TROIS GRANDS DÉFIS :

DEFIS A RELEVER	AMBITIONS
Répondre aux besoins résidentiels et économiques en modérant la consommation des espaces	Bassin de vie solidaire
Définir un équilibre entre un développement métropolitain comme de proximité et un fonctionnement écologique du territoire	Bassin de vie attractif
Articuler les choix de développement et la maîtrise des mobilités	Bassin de vie responsable

Ces défis permettent de mettre en perspective les choix, arbitrages et équilibres qui devront être recherchés dans le cadre de l'élaboration du projet politique du SCOT, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et traduit dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO). Ces défis ont eu pour ambition de fournir un cadre à la fois souple et structuré aux réflexions et aux débats. En regroupant des domaines parfois opposés ou traités séparément, ils contribuent à favoriser une approche transversale des questions d'urbanisme, de développement urbain et de préservation de l'environnement qui fondent tout Schéma de Cohérence Territoriale.

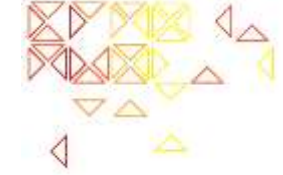
La construction collégiale du projet

En termes d'élaboration des grandes lignes du PADD, la méthode mise en place s'est articulée sur une implication territoriale qui s'est traduite par :

- la volonté de contribuer collégalement à la production d'un projet de territoire adapté
- la nécessité d'une plus grande cohérence et coordination des politiques publiques d'aménagement et de planification
- l'exigence d'allier les stratégies de développement métropolitain et de proximité
- l'obligation de faire mieux avec moins compte tenu du contexte financier tendu et de la modération des consommations foncières

Les travaux sur la révision du SCoT2R ont permis une convergence de points de vue reconnus par l'ensemble des territoires composant le bassin de vie rémois :

- les grands enjeux de modération de la consommation des espaces tout en permettant un développement adapté
- le positionnement nécessaire de la Métropole au niveau interrégional (Région Grand Est, interface avec le Bassin Parisien et en articulation avec les SCoT limitrophes comme Châlons-en-Champagne, Epernay, dans l'Aisne et les Ardennes ainsi qu'avec le PNR de la Montagne de Reims)
- les secteurs stratégiques de développement économique
- le maillage du territoire en matière de parcours et de développements résidentiels
- la préservation des secteurs sensibles constitutifs d'un cadre de vie qualitatif
- l'articulation entre urbanisation et mobilité
- la préservation des espaces agricoles par une valorisation de sa dimension économique



- la nécessaire coopération entre territoires dans le cadre du SCoT (cadre de cohérence et de référence) en valorisant la diversité des secteurs

Améliorer le fonctionnement du territoire revient donc à lui appliquer des principes de solidarité et d'équilibre, tant du point de vue des territoires qui le composent qu'au plan des réponses à apporter aux populations qui y vivent, l'utilisent et le façonnent.

La mise en œuvre d'un projet de développement durable suppose que soient réunies des conditions optimales de réalisation qui tiennent compte à la fois de la capacité des territoires à répondre à tout ou partie du projet et surtout à s'organiser pour accumuler les facteurs de faisabilité.

Le PADD qui suit, développe et décline chacune de ces grandes orientations d'attractivité, de solidarité, de responsabilité et donc de faisabilité.



OBJECTIF 1 : Promouvoir un bassin de vie attractif

Construire un bassin de vie attractif et ouvert consiste à développer un véritable projet économique reposant sur la mise en valeur et l'utilisation responsable des atouts du territoire.

Concrétiser le destin métropolitain et assurer le rayonnement

Faire « Communauté de destin métropolitain »

Faire « Communauté de destin métropolitain » conduit à remplir trois conditions primordiales :

- une taille critique de bassin de vie

Il s'agit pour ce bassin métropolitain d'atteindre une dimension suffisante, une taille critique intéressante pour avoir des ambitions économiques fortes, en particulier pour attirer des emplois métropolitains et des fonctions stratégiques. Cette dimension permet également au territoire de retrouver, voire d'accroître son poids relatif au sein du territoire du Grand est, en interface avec le Bassin Parisien et en lien avec les territoires limitrophes. Enfin, elle permet de rééquilibrer les dynamiques territoriales au profit de grands projets structurants et des réseaux urbains et périurbains.

- des interconnexions facilitées et pérennes

La deuxième condition dans ce processus de reconnaissance et de rayonnement métropolitains est celui de l'organisation des réseaux, des flux pour que ce bassin de vie soit mieux connecté avec son environnement proche et lointain. Cet objectif introduit l'idée d'articulation entre de multiples échelles (spatiales et temporelles) qui permet d'élargir son bassin d'emploi potentiel et d'attirer des emplois métropolitains.

- une armature territoriale fondée sur mise en réseau de l'ensemble des composantes du bassin

La dernière condition, est de renforcer le modèle de développement équilibré et d'organisation maillée du bassin de vie (en réseau donc) par les transports et les communications numériques. L'urbanité doit aller au-delà du principe de continuité qui englobe l'espace urbain et l'agglomère, pour passer à une structuration territoriale s'appuyant sur des relais locaux et de proximité. Tout en intégrant des coupures urbaines importantes qui permettent de créer de vrais espaces d'agriculture périurbaine et de nature, et en s'organisant en réseau.

Faire « Communauté de destin métropolitain », c'est également placer le développement urbain au service de stratégies territoriales et de projets sur le long terme. Le projet doit porter l'idée d'une construction métropolitaine progressive et itérative, où chaque territoire se construit dans une approche affirmée et reconnue entre l'urbain et le périurbain voire le rural. La démarche, envisagée, depuis le dernier SCoT de 2007, conduit à articuler valorisation des paysages, maintien de la biodiversité, préservation des ressources et des espaces et prise en compte de la vulnérabilité du territoire. Elle vise, à partir de la dimension naturelle, à



structurer les aménagements urbains et périurbains, et contribue à la réappropriation des espaces agricoles, naturels et forestiers pour structurer les territoires de demain.

Assurer le rayonnement et renforcer la compétitivité

Améliorer la compétitivité du territoire implique un effort en matière d'offre d'accueil tant de populations que d'entreprises. La détente du marché immobilier pour le ramener à des niveaux concurrentiels revient à développer l'offre et à maîtriser les coûts. L'ouverture rapide de zones opérationnelles stratégiques pour le logement et pour les activités économiques, intégrée dans un schéma de programmation, est indispensable à la compétitivité du territoire.

Soutenir un marketing territorial intense qui doit fédérer l'ensemble des acteurs qui concourent à faire de Reims une destination notamment en matière de congrès en s'appuyant sur la capacité hôtelière, les événements culturels et festifs et l'effet d'entraînement du TGV pour le tourisme d'affaires.

Ainsi, dans une société mondialisée, un bassin à vocation métropolitaine doit s'inscrire dans une politique d'innovation et de création d'un modèle de développement urbain intégré qui engage à :

- promouvoir le rôle de la planification urbaine dans l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets de serre,
- encourager le concept de ville compacte et à faire en sorte qu'ainsi le développement urbain intégré contribue à limiter l'étalement urbain et réduire les temps de déplacements
- favoriser une armature territoriale de proximité en s'appuyant sur les polarités

En effet, les acteurs nationaux et européens attendent d'un bassin métropolitain qu'il dispose et offre une gamme diversifiée de services aux habitants et aux entreprises dans les domaines aussi variés que la formation, de la santé, des manifestations économiques, culturelles, sportives, de l'offre immobilière d'entreprises ...

Le rayonnement d'un territoire passe également par sa capacité de création et d'innovation. L'objectif en matière d'équipements structurants, de développement touristique et culturel est de pouvoir mettre en scène à l'international les créations et les spécificités culturelles du bassin rémois. Il s'agit de construire une stratégie de développement qui repose sur une diversité d'offre sur les territoires, des acteurs et une volonté de diffusion. Cela peut se traduire par la mise en place d'événementiels forts et d'équipements structurants.

Autre ingrédient du rayonnement, c'est l'interconnexion entre équipements et modes de transports (palais des congrès, équipement aqua-ludique, salle de spectacle, parc des expositions, centres d'affaires, incubateurs, pépinières d'entreprises ...). La problématique de la mobilité ne doit pas se regarder que sous un seul prisme, en effet, les mobilités internes au territoire sont une part de la réponse pour mieux rayonner.



La mobilité interne au bassin de vie et compte tenu de son armature territoriale impose un système de transport optimal et multimodal. Les liaisons entre le cœur d'agglomération et les villes limitrophes doivent être performantes tant au niveau routier que ferroviaire.

Les gains de temps de transport sont à rechercher et à préserver afin de limiter d'éventuels risques d'engorgement. Le maillage du bassin de vie passe aussi par la structuration du réseau entre les diverses polarités en fonction de leurs tailles et rôles. De ce fait, la mise en œuvre de liaisons ferroviaires performantes et interconnectées aux réseaux urbains est un enjeu de renforcement de la cohésion métropolitaine.

Il en est de même d'une optimisation à rechercher ou à pérenniser dans la mise en place d'une desserte de qualité en transports collectifs des équipements métropolitains (gares, centres de congrès, universités, espaces culturels ou sportifs), notamment en termes de temps de parcours qui renforcera l'attractivité de l'aire métropolitaine.

Intensifier les relations avec les territoires limitrophes

Tirer profit d'une nouvelle géographie temporelle

L'amélioration constante des moyens de communication n'a cessé de rapprocher Reims des grands centres de production et de consommation avec en premier lieu le Bassin Parisien. L'ouverture de la ligne à grande vitesse a modifié ce positionnement et la recomposition des régions ont permis de tirer profit d'une nouvelle géographie par un rapprochement avec des territoires nouveaux au nord et à l'est de l'Europe.

Cette nouvelle géographie qui résulte de la compression des distances/temps met désormais Reims à 45 minutes de Paris, à 30 minutes de Roissy Charles de Gaulle et rapproche la Lorraine et Strasbourg comme les autres métropoles du réseau TGV Est européen avec le renforcement des liaisons TER intercity. La réalisation de l'A34 améliore considérablement les relations avec la Wallonie et le changement de statut du réseau autoroutier doit concourir à l'augmentation des flux Nord-Sud et favoriser les échanges internes avec le territoire. La montée en puissance de l'Europort de Vatry, en particulier pour le fret mais aussi pour le trafic des voyageurs, doit constituer un atout dont le territoire rémois peut profiter à moyen et long termes.

S'inscrire dans le cadre d'une démarche InterSCoT

Dans le cadre de l'articulation avec les territoires limitrophes, une démarche InterSCOT sera lancée pour définir une cohérence territoriale des trois bassins marnais de Châlons-en-Champagne, Epernay et Reims mais également en l'articulation avec le PNR de la Montagne de Reims, cœur du triangle marnais. Cette démarche proposerait une coopération métropolitaine renforcée et organisée en réseau de bassins de vie quotidienne et des villes proches.

Le PADD du SCoT2R se définit donc dans ce cadre de coopération afin de relever trois principaux défis :

- le défi du rayonnement dans le Grand Est, en interface avec le Bassin Parisien et au niveau international. Il s'agirait de positionner les trois bassins dans un objectif d'attractivité territoriale notamment dans les secteurs relevant de l'économie locale



(économie présentielle, touristique, classement UNESCO ...) et de ses pôles de compétitivité pour affirmer l'ouest marnais comme des territoires créatifs et innovants (pari végétal, viticulture, bioéconomie ...)

- le défi de la cohésion sociale pour répondre aux besoins d'une grande diversité de population et en fonction de l'évolution des modes et rythmes de vie avec comme point d'orgue la recherche d'une mixité sociale (logement, offre de proximité ...) mais également fonctionnelle (rééquilibrage emploi/logement/services/équipements ...) et d'accessibilité (en termes de services, emplois, mobilité ...) des micro-territoires.
- le défi d'un urbanisme durable et maîtrisé pour promouvoir des territoires résilients, c'est-à-dire des territoires qui s'adaptent aux événements afin d'anticiper et de limiter les effets potentiellement peu valorisant. Il s'agit ainsi d'inscrire les territoires dans un objectif de lutte contre le changement climatique en mettant au cœur des politiques d'aménagement du territoire, les questions de gestion optimale des développements, des mobilités et de préservation. Ce défi conduit nécessairement les territoires à mettre en œuvre une politique volontaire en matière de compacité de l'urbanisation, d'introduction de la nature en ville et d'optimisation du lien entre développement urbain et transports collectifs.

L'orientation et les objectifs du PADD du SCoT2R s'articulent autour de quatre principes directeurs :

- les polarités de développement axées sur des bassins de vie dotés en emplois, logements, équipements et services, indispensables à l'accueil des populations et des entreprises
- le maillage du territoire autour d'armatures urbaine et commerciale lisibles et renforcées dans une optique de rééquilibrage territorial
- la conception d'une urbanisation économe afin de préserver les ressources agricoles et naturelles et de respecter les identités locales
- la mise en place d'un système de déplacement multimodal au service d'un développement urbain maîtrisé

Ce socle commun fera l'objet d'une transcription spécifique à l'échelle de chaque SCoT afin de décliner de la manière la plus appropriée les diversités locales.

Renforcer la compétitivité et garantir l'excellence économique

Miser sur les pôles de compétitivité

Pour accompagner l'ambition d'un bassin métropolitain attractif pour les populations, le territoire doit être en mesure de maintenir et d'investir dans le tissu économique, productif innovant et local. L'innovation technologique permet de répondre aux exigences de l'économie mondialisée (ferme 112, pôle bioéconomie, pôle Materialia, activités agricoles, viticoles ...) mais il ne faut pas négliger également les formes classiques d'industrie car ces deux aspects sont complémentaires. A cela vient s'ajouter les services aux entreprises qui permettent ainsi de créer un système productif indispensable à la vitalité économique locale.



Les pôles de compétitivité peuvent favoriser le décloisonnement et la mise en réseau des acteurs d'une même filière pour générer une dynamique économique et productive positive. L'environnement métropolitain rémois est en capacité de créer des synergies entre les acteurs et ainsi de faciliter l'innovation car il est nécessaire de garder à l'esprit la nécessité d'une certaine masse critique pour que les entreprises soient compétitives et innovantes.

Fort de ses pôles de compétitivité, de sa renommée liée à l'agriculture, à la viticulture, au tourisme mais également avec l'ensemble des filières d'excellence, le bassin de vie accroît sa visibilité nationale voire internationale ce qui permettra de contribuer aux renforcements de ses fonctions métropolitaines et de commandement (place financière ...) et d'asseoir la région rémoise comme un territoire attractif pour les investisseurs notamment en immobilier d'entreprises.

La région rémoise doit mener une politique de communication audacieuse sur ses savoir-faire, ses atouts, autant de facteurs de développement d'une économie locale non délocalisable et en lien avec les territoires limitrophes dans le cadre du Grand est.

Accompagner la viabilité de l'économie agricole et viticole

Il s'agit de garantir la viabilité de l'économie agricole et viticole car le SCoT défend la capacité productive des activités agricoles. Il préconise donc de maîtriser au maximum l'impact du développement urbain sur les espaces agricoles et promeut le développement d'activités annexes les plus à même de conforter les revenus liés à l'activité (diversification pour une agriculture périurbaine ...). Au-delà de la préservation des sols agricoles, c'est l'ensemble des conditions de viabilité économique qu'il convient de préserver (accessibilité des parcelles agricoles, chaînes locales de transformation, maraichages, circuits courts, etc.).

Soutenir les filières motrices de l'économie locale

Le SCoT soutient les filières locales d'excellence qui sont les vecteurs de performance de l'économie locale. Les grandes filières sont, pour beaucoup, adossées à des ressources locales (tourisme, agro-alimentaire ...), d'autres pourraient le devenir (BTP, filière verte ...). Dans une perspective d'actions économiques profitables au bassin, il est important de valoriser et gérer de manière raisonnée des ressources, de soutenir les activités existantes mais également celles émergentes en favorisant les coopérations inter-entreprises et l'innovation.

Les filières génèrent des effets d'entraînement sur l'ensemble de l'économie. Ces filières stratégiques (bioéconomie, économie créative, l'agriculture et viticulture, le développement touristique avec le patrimoine et les paysages classés par l'UNESCO ..., doivent faire l'objet d'une concentration des moyens. Soutenir leur développement contribuera à l'essor de l'ensemble de l'économie.

Si l'attrait touristique et la notoriété de la Champagne ne sont plus à démontrer, le tourisme doit se présenter demain comme un secteur moteur de l'activité économique. L'enjeu est de



renforcer le rayonnement du bassin rémois vers l'extérieur et à destination des locaux (tourisme et loisirs).

Conforter le développement touristique passe également par une diversité de l'offre en produits, hébergements et en pratiques touristiques avec le développement de nouveaux modes comme l'itinérance qui inclut les notions de déplacements et de traversée des territoires. Elle permet de sortir du principe de tourisme de séjour ou de villégiature, et rejoint l'idée de voyage. À la fois encadrée et spontanée, elle se base sur les qualités intrinsèques du territoire sans réclamer d'infrastructures lourdes et permet de générer un réseau entre les différents parcours reliant les sites et favorisant l'implantation d'équipements ou d'activités touristiques. Un enjeu fort pourrait être la mise en réseau des parcours pour créer sur le bassin un maillage de balades touristiques, déterminant ainsi les besoins en termes d'équipements et d'activités touristiques. Il s'agirait de constituer une offre cohérente et complète à l'échelle du territoire autour de parcours.

Elargir l'aire d'influence des grands équipements et services

Développer les fonctions clés d'un bassin attractif de +300 000 habitants

Le SCoT affirme son rôle moteur et sa solidarité avec l'ensemble des villes et des territoires du territoire marnais pour la complémentarité et la promotion des grands équipements et services les plus à même d'améliorer la qualité d'usages et les services à la population. La qualité de la réponse apportée aux besoins des habitants, actuels et futurs, assure durablement la cohésion sociale et contribue à l'enrichissement et au rayonnement du territoire

Le territoire du SCoT se positionne comme accueillant en son sein une « ville universitaire » qui participe également au développement économique local. Il s'agit d'inscrire l'Université, les grandes écoles (Néoma, Science Po, AgroParis tech, ESAD, CNAM, COMUE ...), les centres de recherche et l'innovation (Acoustica, Innovact ...) dans le territoire. L'amélioration de l'attractivité du système de formation impose que l'Université et les grandes écoles soient mieux intégrées dans l'aménagement urbain et la vie de la cité et que le logement et les services aux étudiants deviennent un facteur positif concurrentiel. A cette volonté d'intégration s'ajoute celle de la croissance des laboratoires de recherche, qu'ils soient publics ou privés.

La stratégie développée en matière d'enseignement supérieur et de recherches viserait à offrir simultanément un enseignement de proximité qui réponde à la demande locale tout en se positionnant sur des créneaux stratégiques par rapport à l'offre universitaire du Grand est et/ou du Bassin Parisien. Le SCoT soutient les initiatives visant à compléter l'offre de formation du territoire et invite à ce que soit recherché systématiquement le lien avec les filières d'excellence économiques locales.

Anticiper la modernisation des équipements culturels et sportifs



Un bassin métropolitain doit se caractériser par la diversité et la qualité des services qu'il offre à ses habitants et à ses visiteurs. Les grands équipements jouent naturellement un rôle primordial dans le développement de ces services. Les domaines de l'enseignement supérieur, de la santé, du sport, du tourisme d'affaires ou de la culture sont directement concernés. Le territoire doit organiser le développement et l'accueil de grands équipements (culturels, sportifs, médicaux, administratifs, commerciaux, touristiques, scientifiques...) dans un souci de mise en synergie et de mise en réseau à l'échelle du SCoT, mais également en lien avec les territoires voisins. La recomposition territoriale et les mutations du système urbain liée aux modalités de déplacements passe par une mise en réseau des villes du triangle marnais. Dans cette optique, les grands équipements d'intérêt métropolitain doivent se placer en complémentarité les uns des autres et une réflexion à l'échelle régionale doit être menée sur les complémentarités entre les secteurs à forte valeur ajoutée.

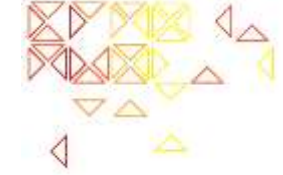
Le renforcement du rôle métropolitain du bassin rémois peut conduire soit à la délocalisation de grands équipements, soit à la réalisation de nouvelles structures fortement consommatrices d'espaces si elles ne sont pas directement connectées aux réseaux de transports collectifs. C'est la raison pour laquelle, une intensité urbaine et mixité fonctionnelle sera privilégié dans le cadre de l'implantation des grands équipements (par exemple : complexe aqua ludique, ...). Grands générateurs de flux, les grands équipements doivent faire l'objet d'une desserte en transports collectifs et d'outils dévolus à la mobilité des personnels.

Renforcer la promotion culturelle et fédérer autour de grands événements sont des axes d'amélioration pour le rayonnement de la métropole. Le bassin rémois doit demeurer un produit d'appel mais contribuer à un maintien sur place de plusieurs jours en développant une offre basée sur la découverte de son patrimoine et sur la création d'équipements culturels « européens ». Il doit également être en mesure de poursuivre sa politique événementielle et de renforcer son positionnement culturel, pour créer une plus forte diversité touristique en s'appuyant sur de nouveaux outils issus des technologies numériques.

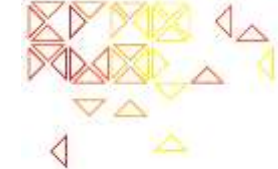
Développer une économie présentielle de qualité

Permettre l'adaptation de l'équipement commercial de proximité tel est l'enjeu des territoires de proximité. Il s'agit de :

- Conforter l'offre en quotidienneté en lui donnant la possibilité de s'adapter aux besoins des populations et des nouvelles formes de commerce. Les contraintes urbaines qui pèsent sur le commerce doivent être compensées par la poursuite des efforts consentis pour améliorer l'accessibilité et la qualité des espaces publics.
- Mettre fin à l'hyper spécialisation fonctionnelle des territoires en s'appuyant sur la Ville, le cœur d'agglomération, les polarités de bourgs qui doivent promouvoir la mixité des fonctions économiques et résidentielles et développer des espaces attractifs en réduisant les distances domicile-emploi.
- Répondre aux besoins des acteurs économiques et donc de diversifier les espaces économiques pour en faire de véritables lieux de vie où les entreprises et leurs salariés pourront se voir offrir de nombreux services dans un cadre paysager de qualité. Bien



évidemment, la garantie d'un foncier économique disponible, accessible et viable est une autre condition d'une attractivité renforcée.



OBJECTIF 2 : Construire un bassin de vie solidaire

Construire un bassin de vie solidaire et ouvert consiste à créer une cohésion et une cohérence entre les territoires, entre les populations et entre les générations.

Construire des territoires à vivre

Tendre vers un bassin de +300 000 habitants

Afin de construire un projet cohérent, réaliste et durable, c'est essentiel de définir les besoins auxquels le territoire devra répondre à l'horizon 2036.

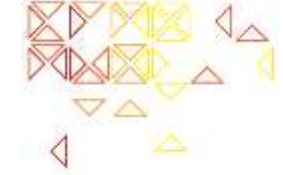
Les hypothèses démographiques présentées ne constituent pas en soi des objectifs à atteindre, la croissance démographique d'un territoire étant, par nature, difficile à prévoir. Elles déterminent cependant, dans le cadre d'élaboration du SCoT ainsi que le préconise le code de l'urbanisme, de grandes enveloppes permettant de définir les besoins et les capacités d'accueil à prévoir pour le logement, l'emploi, les équipements et services, les prélèvements fonciers, les ressources naturelles ... c'est-à-dire prévoir des territoires à vivre.

Pour répondre aux sollicitations du territoire, quel que soit leur niveau, le travail prospectif issu de ces projections démographiques et économiques se base sur plusieurs principes de :

- répartition du développement dans l'espace (objectif de polarisation)
- maîtrise dans le temps et de ses effets (phasage), notamment sur l'environnement (réduction des impacts)
- prise en compte des évolutions sociétales comme la taille des ménages selon le profil démographique des communes qui tend à diminuer depuis plusieurs années sous l'effet de l'allongement de l'espérance de vie et de la décohabitation ...

Sur le pôle urbain aggloméré et afin de prendre en compte l'objectif d'effort de réduction des consommations foncières, les perspectives éventuelles de tassement du mouvement de décohabitation qui pourraient conduire à limiter la croissance du besoin de logement, le besoin moyen annuel de nouveaux logements peut être considéré comme équivalent à 1000 unités par an sur la période 2016-2036 correspondant, compte tenu des phénomènes de décohabitation, à une croissance annuelle du nombre d'habitants de l'ordre de 0,55-0,65% par an, ce qui conduit à un accueil de population de l'ordre de 30 000 habitants.

Sur l'enveloppe périurbaine, le phénomène de décohabitation joue également un rôle car nous constatons notamment une tendance au vieillissement plus marquée que par le passé (cohérent avec les phénomènes de périurbanisation des années 1970-1980). La production de logements devra également intégrer cette dimension qui projette une croissance de +9000 habitants supplémentaires en 200 logements par an.



En retenant un objectif de développement de 40 000 habitants, le projet du SCoT se met en capacité de répondre à cette sollicitation, notamment en matière de production de logements, mais également au regard des équilibres emplois / habitants ou encore des flux de déplacements générés tout en modérant les consommations foncières pour préserver le capital agricole et naturel du territoire.

Mettre la croissance démographique au service de tous les territoires

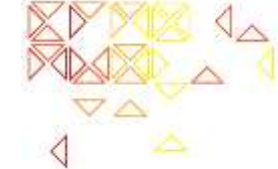
L'accueil des populations ne peut se faire selon un scénario « fil de l'eau », il est nécessaire de l'organiser et de l'agencer car cela constitue une ressource qui régénère les diverses composantes du territoire.

Les nouveaux logements, emplois, services et équipements doivent être structurés pour mener des politiques publiques d'aménagement cohérentes et durables. Cette ressource doit bénéficier à l'ensemble des territoires du SCoT en fonction de l'armature territoriale et pour développer une métropole « à taille humaine et de proximité ». Elle doit être l'occasion de diversifier les offres urbaines et promouvoir la qualité en tout point du territoire et permettre de mailler le bassin de lieux de projets.

Il est important de polariser les dynamiques économiques pour limiter l'étalement urbain qui par ailleurs s'est bien développé sur le périmètre du SCoT depuis le début des années 2000. Malgré une attractivité du bassin rémois, cet étalement urbain traduit une certaine difficulté à accueillir et à retenir les populations, révélateur d'une offre de logements inadaptée pour les jeunes ménages des classes moyennes, qui partent s'installer de plus en plus loin. La poursuite de ce mouvement fragiliserait le cœur de la métropole dans son rôle de « locomotive » : déclin démographique, sous-utilisation des équipements existants, dilution des flux de déplacements, gaspillages fonciers. Cette évolution a aussi des coûts sociaux, supportés pour l'essentiel par les populations modestes.

Face à ce constat, le SCoT affiche un renversement des tendances, afin de redonner du poids au bassin de vie, notamment au cœur de l'agglomération, au sein du département et de la nouvelle région. Ceci ne doit se faire qu'en intégrant la notion de modération des consommations foncières et donc par la production de densité, bien que le territoire soit relativement vertueux en matière. Donc il s'agit de proposer des stratégies volontaristes, différenciées et complémentaires dans chacun des territoires du bassin de vie rémois, et proposer une organisation globale harmonieuse et cohérente, en favorisant prioritairement le développement des territoires déjà structurés en matière de diversité et de mixité urbaine. Ceci permettrait par la même, d'assurer la viabilité des espaces agricoles, la pérennité des sites naturels et l'efficacité de l'offre en équipements et services.

Concrètement, ces stratégies de développement durable donnent une cohérence spatiale aux grands axes du SCoT et se déclinent en fonction d'une armature territoriale à 6 niveaux : pôle majeur, pôles secondaires, bourgs structurants, bourgs d'appui, communes rurbaines et communes rurales. Ces territoires prennent chacun une place à part entière dans le futur



projet métropolitain tout en affichant des objectifs différenciés et des orientations de développement qui leur sont propres :

- la polarité majeure participe pleinement à la promotion d'une métropole rayonnante et accessible, de proximité
- les franges urbaines ou polarités secondaires, composées des espaces agglomérés, intensifient pour leur part les dynamiques urbaines et économiques existantes dans une perspective de territoire polarisé, performant et apaisé, et dans une logique de rentabilisation des investissements existants ou programmés, participant ainsi pleinement aux objectifs de valorisation de l'aire métropolitaine rémoise
- les territoires périphériques (communes rurbaines et rurales) participent aussi pleinement à la construction métropolitaine et s'organisent autour d'un réseau de polarités hiérarchisées (bourgs structurants et bourgs d'appui) et d'une armature paysagère structurante.

Assurer la solidarité dans le parcours résidentiel

Encourager la production de logements adaptés

Le SCoT préconise une intensification de la production de logements, à hauteur d'au moins 22.000 logements sur 20 ans soit 1200 par an. Pour atteindre ces objectifs, en respectant au maximum les espaces naturels, agricoles et forestiers, il convient de structurer le modèle de développement urbain. Le SCoT s'attachera à prendre en compte les besoins des publics spécifiques : jeunes, personnes âgées, gens du voyage en cohérence avec le schéma départemental des gens du voyage ...

Il s'agit donc de développer une politique volontariste d'accueil de population afin de conforter le dynamisme démographique du cœur de la métropole et de contribuer au renforcement de l'efficacité métropolitaine par une meilleure utilisation des équipements centraux et un maillage du développement résidentiel en fonction de l'armature territoriale. Cette politique suppose un positionnement clair sur des objectifs de production de logements et doit s'accompagner de mesures volontaristes en termes de densité, intensification urbaine, stratégie foncière, stratégie de localisation des équipements et services, etc ...

Avec un accroissement du nombre de ménages beaucoup plus rapide que celui de la population, la demande en logements ne cesse de croître dans l'aire urbaine. Attractivité du territoire, dynamisme du pôle économique, mais aussi évolution des modes de vie (formation du couple plus tardive, séparations plus fréquentes, multiplication des familles recomposées ou monoparentales, vieillissement de la population...), tous ces facteurs concourent à augmenter les besoins en logements.

La construction de logements s'adaptant aux différents temps de la vie est encouragée, de même que la création de petites unités intergénérationnelles. Ces actions sont de nature à maintenir dans leur commune de résidence des personnes âgées en perte d'autonomie.



Si l'enjeu quantitatif est un défi réel, les aspects qualitatifs n'en sont pas moins prégnants pour répondre à la diversité des besoins. Ainsi, tandis que l'arrivée d'étudiants et de jeunes actifs contribue à soutenir une demande en petits logements, dans le même temps le besoin en grands logements (natalité, familles recomposées...) perdure. L'accessibilité de l'offre est également en question : confrontée au renchérissement considérable des coûts, une partie de la population, principalement des jeunes ménages et des primo-accédants, est contrainte de se loger de plus en plus loin, ce qui contraint les communes éloignées qui les accueillent, à s'engager dans une course aux équipements et aux services. La nécessité de répondre à la grande variété des besoins en logements dans un environnement urbain de qualité constitue un facteur essentiel du développement de l'attractivité métropolitaine et garant d'une meilleure utilisation du foncier.

Le SCoT insiste sur l'importance pour chaque collectivité d'encadrer précisément les opérations, par la maîtrise foncière, l'intégration d'orientations d'aménagement et de programmation dans le document d'urbanisme, le suivi de la programmation et de l'aménagement... L'enjeu est majeur, afin d'enrayer la spéculation et de peser en faveur de logements de qualité, adaptés aux besoins, économes et s'insérant dans des opérations liant logements et équipements, services, commerces via des espaces publics de qualité...

Répondre aux besoins diversifiés en logements

Permettre la fluidité des parcours résidentiels signifie de développer une gamme de logements diversifiée, attractive et abordable pour tous les niveaux de territoire et pour toutes les catégories de population. Même si l'ensemble de la gamme de logements doit être développée (locatif public et privé, accession sociale, accession), un accent doit être porté sur le logement (locatif social ou accession sociale), aujourd'hui absent de certaines communes et maillon essentiel des parcours résidentiels.

Il convient en effet de veiller à une diversification du parc dans les secteurs présentant une trop forte homogénéité de formes et de statuts. L'accent est mis en particulier sur l'accueil des jeunes ménages, dont la majorité est aujourd'hui financièrement exclue de certains territoires.

Promouvoir le « vivre ensemble » suppose de :

- renforcer l'offre locative sociale et très sociale sur les centralités pouvant accueillir cette typologie de peuplement : logements spécifiques dans le neuf et en acquisition-amélioration, logements insérés dans les programmes neufs, centres d'hébergement et de réinsertion sociale, résidences sociales, (PLAI)
- renforcer l'offre locative sociale (PLUS)
- développer l'offre intermédiaire notamment sur le pôle urbain (PLS)
- produire du logement abordable (PSLA, prix maîtrisés) pour les primo-accédants (modulation des charges foncières, multiplication des opérations publiques, charte du logement abordable, opérations exemplaires notamment en lien avec des projets d'éco-quartiers, impact maîtrisé des normes environnementales)



- faciliter l'accès à la propriété des primo-accédants (abondements locaux et des exigences de développement durable)
- favoriser l'adaptation des logements au vieillissement

Améliorer les conditions de vie par la requalification du parc existant

Outre la production de logements neufs, l'autre moyen à mobiliser est la reconquête des centres, quartiers anciens, des friches par une remise sur le marché après revalorisation de leurs logements vacants et l'aménagement et l'utilisation des dents creuses.

De plus, face aux risques croissants de précarité énergétique des populations, la performance énergétique des bâtiments devient un paramètre essentiel. Pour éviter cette précarisation et augmenter leur confort de vie, les collectivités s'attacheront au respect des exigences d'efficacité énergétique des constructions neuves et à la réduction de la consommation énergétique du bâti ancien.

Créer des espaces de proximité

Favoriser une politique d'implantation d'équipements au plus près des habitants

Une métropole à haut niveau de services entend offrir aux habitants une couverture complète en termes d'équipements, services et commerces. En premier lieu, la recherche de proximité est un objectif majeur afin de renforcer la qualité de vie sur le territoire. Les différents services, équipements et commerces, qu'ils soient quotidiens ou métropolitains, devront être localisés au plus près des habitants et aux points d'interconnexion des réseaux de transports en commun.

Face à la progression du coût des déplacements automobiles, une nouvelle façon de concevoir la ville s'impose et les aspirations des habitants évoluent en conséquence. Ils sont à la recherche de lieux de vie, leur offrant commerces, équipements (notamment scolaires pour les familles), services (santé, en particulier pour les personnes âgées), accessibilité en transports en commun, loisirs, parcs et espaces verts.

Il faut donc préférentiellement développer une politique d'urbanisme articulant l'aspiration des ménages à un environnement de qualité et un accès facile aux services essentiels et aux transports publics. Ainsi, les territoires de proximité sont de plus en plus recherchés car les habitants consomment majoritairement à proximité de leur lieu d'habitat et leurs déplacements organisent des bassins de proximité, des bassins de consommation (navette domicile/lieu d'emploi ou d'études et une grande partie des autres déplacements se greffe sur ces trajets).

Développer l'économie dans les secteurs porteurs de mixité

Ouvrir rapidement des zones opérationnelles stratégiques pour les activités économiques, intégrées dans un schéma de programmation, est indispensable à la compétitivité du territoire.

Ces zones opérationnelles doivent couvrir un spectre large par des parcs d'activités orientés dans les secteurs porteurs de croissance : tertiaire de bureaux en lien avec le TGV ; industries agro-ressources, logistique, pharmacie par exemple. Ces parcs d'activités doivent être complétés par des zones d'activités dédiées à l'accueil d'entreprises diversifiées souvent issues du tissu économique local. La volonté d'investir localement le champ des énergies renouvelables (biocarburants, solaire, éolien ...).

Programmer des zones d'activités dans les polarités secondaires et les bourgs structurants de manière à s'adapter aux besoins des activités en place et procéder à un rééquilibrage de l'offre d'emplois en milieu périurbain, répondant ainsi aux besoins des activités artisanales fortement créatrices d'emploi.

Introduire des activités économiques dans les quartiers d'habitat social car il convient de rompre avec leur monofonctionnalité. A ce titre, les actions mises en place avec la zone franche urbaine et le renouvellement urbain doivent se prolonger dans le temps.

Pour conforter, développer la dynamique économique et permettre qu'elle profite à tous, le SCoT privilégie une organisation des sites économiques en fonction de l'armature territoriale, de manière à ce que l'économie et l'emploi contribuent à améliorer le fonctionnement interne de chaque sous-bassin de vie. Le développement de la mixité économique dans les territoires polarisés est de nature à rapprocher les lieux d'habitat des lieux de travail et à permettre de réduire les distances à parcourir en voiture.

Le développement du foncier à vocation économique étant une compétence intercommunale, le SCoT préconise un maillage et un rééquilibrage qui seront de nature à conforter l'armature urbaine et à permettre aux entreprises et aux salariés de bénéficier des services. Le tissu urbain traditionnel a vocation à accueillir les activités et les services compatibles avec l'habitat. Il constitue le support prioritaire d'implantation des entreprises. Ces activités viennent conforter la mixité fonctionnelle du tissu. Elles se développent dans le cadre du renouvellement urbain et des opérations en extension.

La nature des activités de production, industrielles ou artisanales, peut rendre une implantation au sein du tissu urbain impossible. Certaines zones d'activités ont pour vocation d'accueillir spécifiquement ces entreprises. Leur concentration permet de répondre aux attentes de ce type d'entreprises et d'optimiser l'intervention des collectivités en matière de traitement des nuisances et des risques (par des zones tampons ...).

Façonner une armature commerciale en réseau

Le SCoT souhaite que le développement de l'appareil commercial, des équipements et des services réponde aux besoins des ménages. Il faut bien sûr adapter l'appareil commercial aux différents contextes territoriaux. Pour cela, les commerces et les services à la personne se localisent préférentiellement dans les centralités existantes, pour renforcer l'offre de proximité.



Le projet d'adapter l'appareil commercial aux contextes territoriaux vise en premier lieu à contenir les grandes concentrations commerciales de type métropolitain, fortement dépendantes d'une desserte automobile, qui apparaissent aujourd'hui suffisamment structurées pour répondre à la demande des prochaines années. En second lieu, c'est la stabilisation des emprises des grands pôles périphériques qui est visée, ainsi que la diversification du tissu commercial, afin de répondre au plus près aux attentes des consommateurs. La prise en compte des nouveaux modes de consommer et des nouvelles logiques commerciales des enseignes est un élément clé à prendre en compte pour bâtir une armature commerciale.

L'armature commerciale est superposable à l'armature territoriale, ce qui justifie la maîtrise des localisations à l'échelle du SCoT et se compose de 3 niveaux :

- les espaces polarisés qui se caractérisent de façon cumulative par une certaine densité du bâti, la présence d'équipements publics et la mixité des fonctions
- les espaces périphériques qui correspondent aux zones commerciales situées en périphérie de la ville-centre qui se caractérise par l'absence d'une densité bâtie, d'équipements publics et de mixité des fonctions.
- les espaces isolés : il s'agit d'espaces commerciaux situés hors des espaces polarisés et des espaces périphériques.

Ainsi, la proximité doit s'appuyer sur un maillage commercial hiérarchisé, avec les produits de première nécessité ou d'achats hebdomadaires ou occasionnels (bricolage, jardinage, petit électroménager...) dans les pôles intermédiaires. Ce maillage fin du territoire vise à rapprocher l'offre de la consommation courante, tandis que les achats exceptionnels sont plus dépendants d'une zone de chalandise dense en population et en emplois présente sur le pôle urbain.

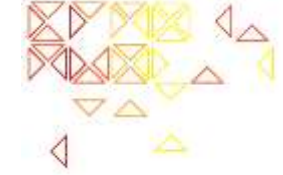
Les loisirs, qu'il s'agisse d'engagements associatifs, sportifs ou culturels, mais également d'une pratique informelle des espaces, notamment naturels, participent à la définition de rythmes urbains de proximité, entre ville apaisée et temps forts récréatifs.

Il s'agit d'organiser l'offre commerciale, d'équipements et services majeurs, en fonction de la desserte par les transports en commun et les modes doux qui permettent

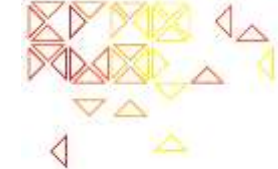
- une accessibilité à tous
- de limiter les déplacements en voiture particulière et de favoriser une gestion plus durable des territoires.

Cet objectif de proximité se traduit par :

- un développement urbain sur les centralités et polarités (recentrer la ville sur elle-même, polariser un développement mixte au sein de bassins de vie)
- le choix d'une intensité urbaine : densité et mixité des fonctions (quartiers mixtes), des quartiers autour des gares et haltes ferrées



- la mise en œuvre d'une mixité de fonctions en favorisant l'installation d'activités économiques non nuisantes à vocation résidentielle (commerces et services notamment) dans les quartiers à dominante d'habitat ;
- une politique d'urbanisme commercial compatible avec la structuration du territoire en bassins de vie de proximité et métropolitains



OBJECTIF 3 : Soutenir un bassin de vie responsable

Construire un bassin de vie responsable consiste à diminuer les pressions exercées sur les ressources naturelles, à limiter l'impact environnemental des activités sur le territoire, à maintenir un cadre de vie attractif et à favoriser le développement résidentiel dans les zones où les services et la mobilités sont facilités.

Valoriser le capital nature des territoires

Miser sur une armature naturelle et paysagère complémentaire de l'armature territoriale

Le SCoT mise sur le « capital nature » afin d'appréhender les espaces naturels et agricoles comme un atout dans l'articulation avec l'espace urbain afin de créer un cadre de vie qualitatif mais également préserver les identités territoriales. Le PADD doit s'inscrire dans les objectifs nationaux et internationaux des territoires post-carbones et fixer une orientation de préservation et une mise en valeur des espaces des ressources, de qualité paysagère, des continuités écologiques.

Cette valorisation se décline spatialement en fonction de l'armature naturelle et paysagère composée par les espaces naturels, agricoles et forestiers mais aussi des espaces végétalisés plus classiques dit « banals » de lisières urbaines, de coupures urbaines ou encore de végétalisation d'espaces publics favorisant les échanges entre les milieux.

Cette armature répond aux objectifs environnementaux mais aussi d'attractivité résidentielle, économique et touristique en complémentarité des autres armatures (territoriales et commerciales).

La plaine de Champagne crayeuse couverte par une agriculture « d'openfield » offre un paysage particulier dont l'homogénéité doit être conservée par le maintien d'une réglementation qui interdit le mitage.

Le vignoble et les massifs boisés qui couronnent les coteaux doivent être mis en valeur par l'aménagement de points de vue et de parcours de découverte.

Le caractère périurbain de certains bois de la Montagne de Reims contribue au développement de la fréquentation citadine de la forêt, qui joue ainsi un rôle social. Ailleurs, le territoire forestier résulte des reliquats issus des défrichements qui ont donné un rôle majeur à l'agriculture et à la viticulture tant du point de vue de l'occupation de l'espace que de l'économie locale.

Dans l'aire du SCoT, la forêt est un enjeu multiple :

- au plan de la sylviculture particulièrement sur la Montagne de Reims et dans les peupleraies des fonds de vallée,



- au plan de la faune et de la flore et en particulier de la présence de la grande faune de la Montagne de Reims,
- au plan de la fréquentation citadine dans une dynamique périurbaine.

La forêt est donc un véritable espace à enjeux multiples pour lesquels des arbitrages peuvent être proposés :

- la forêt spécialisée pour la faune et la flore, du fait de leur qualité spécifique, qui induit une régulation de la fréquentation citadine,
- la forêt récréative où la fréquentation citadine peut se développer de manière à accroître l'offre de loisirs en milieu naturel. Ce qui peut être le cas pour le Massif de Saint Thierry et pour les bois implantés sur les Sablières du Thanétien (Sablière de Châlons-sur-Vesle, les Hauts Balais...).

Les arbitrages sur les massifs boisés de la Montagne de Reims résulteront de la Charte du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims qui définit les projets d'aménagement dans les forêts domaniales ainsi que les usages notamment la fréquentation du public. Ailleurs, il s'agit de procéder à des aménagements légers favorisant une fréquentation respectueuse du milieu naturel avec un caractère récréatif affirmé dans ces espaces. L'intervention publique devrait pallier les inconvénients liés à la privatisation des terrains mais aussi à toute autre utilisation non compatible avec le milieu.

Créer un réseau vert et bleu, vecteur de préservation et de valorisation

La biodiversité sera favorisée sur le territoire par le concours de différents objectifs complémentaires. Le réseau vert et bleu constitue le support général des actions en faveur de la biodiversité. Ce réseau se compose de réservoirs de biodiversité, qui regroupent les espaces écologiques les plus riches, et de corridors naturels qui assurent la mobilité et les échanges sur le territoire du SCoT. Ainsi, les orientations pour la biodiversité dépendent de l'occupation des sols, de leurs fonctions et des activités associées.

Prenant en compte les orientations du Schéma Régional de Continuité Ecologique, l'établissement de ce réseau vert et bleu repose sur les orientations suivantes :

- assurer le maintien de la biodiversité par la mise en place de continuités et de corridors,
- concourir à la diminution de la fragmentation et de la vulnérabilité des milieux et maintenir leur fonctionnement écologique,
- encadrer les usages dans les réservoirs de biodiversité,
- préserver et renforcer la nature ordinaire,
- mieux insérer les aménagements et l'urbanisation dans les sites par une qualité environnementale renforcée.

Le réseau vert et bleu repose également sur les orientations de la trame verte et bleue du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims qui permet une lecture plus fine du Schéma Régional de Continuité Ecologique.



Le SCoT prévoit de constituer des continuités écologiques dans un territoire largement mis à contribution pour la viticulture et l'agriculture intensive où subsistent des espaces naturels dont la rareté s'ajoute à leur valeur écologique reconnue. Il s'agit en premier lieu, des fonds des vallées de la Suippe, de la Vesle et de l'Ardre dont il faut protéger les marais qui assurent l'épuration des eaux, la régulation des débits et abritent une faune et une flore typiques. En second lieu, il s'agit des massifs boisés pour lesquels la valeur écologique s'accompagne d'un rôle de maintien des terres. Leur préservation doit tenir compte toutefois des besoins d'extension limitée de certains villages et bourgs, de manière à leur assurer les conditions du maintien des populations. Entre ces espaces des corridors écologiques seront définis de manière à rompre leur isolement et à favoriser les déplacements de la faune tout en participant à la construction d'un paysage diversifié.

Faire du paysage un facteur d'identité et d'attractivité du territoire

L'exigence de qualité paysagère portée par le projet de territoire du SCoT réside dans la préservation des grands ensembles paysagers qui forment la toile de fond du cadre de vie des habitants, des caractéristiques urbaines qui témoignent de l'histoire et des activités des habitants mais aussi dans les interactions qui se développent entre les espaces de nature et les espaces urbains avec des éléments d'excellence comme la Montagne de Reims (Parc naturel régional), les massifs, les lignes de crêtes ou les paysages de Champagne classés à l'UNESCO.

Autre facteur d'attractivité résidentielle, l'eau qui constitue une composante du territoire et une opportunité à saisir. Le SCoT invite à intégrer le respect de l'eau et de ses valeurs écologiques et fonctionnelles dans tous les projets d'aménagement. Il s'agit désormais d'innover et d'envisager les formes urbaines les plus à même de s'adapter à ces conditions naturelles et contribuer ainsi au maintien de la biodiversité et à la sécurité des personnes et des biens.

Les activités humaines sont à l'origine de différentes formes de pressions sur l'eau et les milieux aquatiques. Le SCoT a vocation, en outre, à contribuer à la protection de la ressource en eau, en accompagnant l'application des plans et programmes spécifiquement consacrés à cet élément. Le SCoT poursuit ainsi trois objectifs :

- maîtriser les pollutions d'origine agricole, domestique et industrielle,
- gérer quantitativement la ressource,
- protéger et valoriser les points de captage.

Et sur le plan plus global, les politiques locales d'urbanisme et d'aménagement veilleront à coordonner et calibrer le développement urbain au regard des disponibilités en eau du territoire. Le SCoT invite à limiter l'imperméabilisation des sols et à développer les outils de gestion alternative des eaux de ruissellement. Il préconise aussi la généralisation des approches environnementales de l'aménagement pour que les valeurs de l'eau soient respectées comme les fonctions de régulation des écoulements, fonctions récréatives, de régulation du confort thermique, etc.

Proposer un modèle de développement urbain maîtrisé et équilibré

Faire des grands espaces agricoles et naturels l'écrin de la métropole

Les rivières et leurs vallées, les coteaux, les espaces agricoles et viticoles, etc., ceinturent la ville et composent ses paysages naturels, qu'il s'agit de qualifier et de consolider comme un écrin alliant « Ville et Campagne ». Cela se traduit de diverses façons :

- réintroduire la nature en ville par le biais d'espaces de nature urbains est une condition indispensable pour concilier l'intensification urbaine avec la qualité du cadre de vie. La présence de nature en ville est à rechercher par la création de nouveaux espaces de nature urbains (parcs, jardins, promenades, etc.), mais également par la dissémination d'éléments de nature « isolés » dans la ville (végétalisation verticale ou horizontale, continuités arborées, arbustives ou herbacées, etc.).
- rechercher un équilibre ville-nature avec des espaces naturels, agricoles et espaces verts urbains, mais également friches et délaissés. Quelle que soit leur échelle, ces espaces sont susceptibles de porter des valeurs écologiques, économiques, d'usage et d'organisation du territoire.

Adapter le territoire aux impacts du changement climatique

Le SCoT doit anticiper les impacts potentiels du changement climatique sur son territoire, tels que l'augmentation des périodes de sécheresse et de grosse chaleur, etc. Néanmoins, le SCoT entend agir en :

- préconisant la prise en compte du bio-climatisme dans la réflexion sur les formes urbaines, et l'aménagement des espaces urbanisés
- généralisant les exigences du développement durable dans les opérations
- faisant le choix de la sobriété énergétique, tant dans le modèle de développement retenu par le SCoT que dans les choix opérationnels des projets.

Construire des mobilités performantes

La question des temps de déplacements participe à une approche qualitative de la mobilité, notamment en ce qui concerne les trajets domicile-travail. L'amélioration des temps de déplacements passe par un report modal vers des transports en communs (développement du réseau et approche qualitative des déplacements) et doit trouver une réponse dans la notion de « bassin des proximités » définie par le SCoT.

Le développement de l'espace des gares est une réponse pour optimiser les effets positifs liés à une offre alternative à la voiture. Il est nécessaire de :

- valoriser et de développer les activités en sachant tirer parti des opportunités d'aménagement autour des gares TGV de Reims-Centre et Champagne Ardenne qui ont un impact en termes de déplacements et d'image bien au-delà de l'aire du SCoT. Ces deux gares doivent jouer la complémentarité en termes de déplacements mais également par leurs stratégies de développement.
- favoriser la croissance urbaine autour des gares TER ce qui permet de limiter l'étalement urbain et ses impacts en termes de consommation foncière, de création de nouvelles infrastructures et de déplacements en voitures particulières. C'est un moyen



de jouer la complémentarité entre les politiques de déplacements et d'aménagement du territoire en s'appuyant sur les corridors de développement sur l'aire du SCoT (Vallée Vesle amont et Aval, Vallée de la Suippe, en franges de l'urbanité ...).

Parallèlement doivent être menées des politiques urbaines dans les corridors du tramway par des politiques d'embellissement, d'implantation de grands équipements et d'habitat qui permettront de valoriser les retombées de cet investissement public. Le tramway doit conforter des centralités de quartiers, dynamiser des secteurs commerciaux et prolonger le rayonnement du centre-ville sur l'agglomération. Le développement de l'offre de transport en commun anticipera les évolutions urbaines et l'urbanisation de nouveaux secteurs comme la ZAC de Bezannes par exemple.

L'adaptation de nouvelles infrastructures routières, en réponse aux besoins croissants des mobilités périurbaines, nécessite une approche globale et cohérente en termes d'infrastructures. Dans un contexte de gestion économe de l'argent public et de l'espace, optimiser les infrastructures existantes ou programmées tout en assurant une desserte équilibrée du territoire et en permettant son développement devient une exigence. A ce titre, l'accroissement des connexions avec le réseau autoroutier comme cela se réalise sur l'A34 permettra une meilleure irrigation du territoire. Cette orientation serait également à privilégier sur l'A26 et notamment dans la desserte du pôle industriel en agro ressources et Parc des Sohettes - Val des Bois.

Il s'agira également d'éviter les concurrences intermodales dans ce souci de gestion économe. Il importe de jouer la complémentarité plutôt que la concurrence entre les différents modes, afin de valoriser les investissements consentis par les autorités organisatrices en faveur des transports collectifs. Cela repose sur l'identification de points de convergence donc d'intermodalité entre les réseaux plutôt que la superposition d'investissements sur un même secteur (pôle intermodal du centre-ville par exemple).

Pour assurer les connexions optimales entre zones d'activités et dessertes multimodales et dans un souci de développement et de compétitivité des zones d'activités, il importe de faciliter l'accès des grands pôles au réseau autoroutier. Cependant, le réseau de voirie doit assurer, à l'intérieur de ces mêmes zones, une desserte fine et sécurisée des entreprises. Enfin, les principales zones d'activités doivent offrir aux entreprises au moins une alternative au transport « tout routier » de marchandises aussi bien par le fer mais aussi par le fluvial.

La mobilité est également une question d'accessibilité aux communications électroniques. L'objectif est de généraliser le réseau de transmission à haut débit à l'ensemble des territoires du SCoT, quel que soit le mode opératoire utilisé. La priorité doit être donnée à la couverture des zones d'activités car l'accès aux réseaux d'information et de communication est particulièrement crucial pour l'implantation des entreprises dans un contexte de concurrence entre les territoires.



Assurer la sobriété des ressources

Sécuriser la ressource en eau

Afin d'assurer durablement la satisfaction des besoins en eau potable, le SCoT a plusieurs responsabilités :

- poursuivre les actions en faveur de la qualité de l'eau et des milieux hydrauliques au sein des périmètres de protection des captages et au-delà sur l'ensemble du bassin versant
- vérifier la sécurisation de l'alimentation en eau potable notamment grâce à l'interconnexion des réseaux
- limiter la consommation d'eau potable à la source, notamment par des actions en faveur d'un habitat économe, d'aménagements construits avec l'eau...

Assurer la protection des ressources en eau pour garantir l'alimentation en eau potable des populations aussi bien du point de vue qualitatif que quantitatif. Ceci doit être assuré par la connexion des réseaux, par la protection de la nappe mais également par les progrès d'une agriculture raisonnée et l'amélioration et la mise aux normes des dispositifs d'épuration. Il s'agit bien sûr d'amplifier les mesures de protection autour des captages stratégiques, y compris avec les territoires voisins lorsque ces captages sont localisés à l'extérieur du périmètre du SCoT.

Réduire la vulnérabilité du territoire face aux risques et nuisances

Les choix concernant la localisation des nouveaux espaces de développement, l'ouverture à l'urbanisation ou les objectifs de densités intégreront l'exposition de ces espaces aux risques. Pour réduire la vulnérabilité des biens et de personnes, l'urbanisation sera maîtrisée dans les secteurs à risques. Les constructions ne seront autorisées, que sous réserve de respecter les dispositions techniques permettant de réduire les risques.

Une grande partie des nuisances susceptibles d'affecter les habitants vient des transports, notamment le bruit et la pollution atmosphérique. Les orientations permettant de rationaliser l'offre de transports et de promouvoir les usages des transports collectifs et des modes actifs permettront ainsi de réduire ces nuisances à la source.

La rénovation énergétique des logements concourra également à la baisse des émissions de polluants.

Il sera judicieux de suivre l'effet de ces orientations stratégiques sur l'évolution de l'exposition des habitants aux pollutions sonores et atmosphériques.

Promouvoir la sobriété et la maîtrise de l'énergie

L'ambition est de changer de paradigme et passer d'une société fondée sur la consommation abondante d'énergies fossiles à une société plus sobre et plus écologique.

La diminution des consommations d'énergie, nécessaire pour tous les domaines de la vie quotidienne, participe à cet objectif, permettant d'imaginer une transition énergétique dans de bonnes conditions.

Concrètement, il s'agit de permettre les économies d'énergie, d'accompagner l'optimisation de nos systèmes de production et d'encourager le plus possible les énergies renouvelables et de récupération.

Ainsi, tous les gisements d'énergies renouvelables et de récupération présents localement doivent être mobilisés et valorisés, notamment pour les besoins du parc bâti existant et futur sur l'aire du SCoT : énergie solaire thermique et photovoltaïque, biomasse, récupération des calories perdues (eaux usées, chaleur industrielle, etc.) etc.

En parallèle, un effort considérable doit être réalisé en matière de maîtrise des consommations énergétiques, tant pour les besoins de chauffage que de climatisation.

Concernant la mutation énergétique du territoire, les réseaux de chaleur constituent le meilleur moyen d'apporter « massivement » les énergies renouvelables en milieu urbain. La faisabilité technico-économique d'un réseau de chaleur est largement favorisée par un certain nombre de paramètres relevant de l'aménagement urbain : niveau de densité, mixité fonctionnelle (permettant de lisser sur la journée ou sur l'année les besoins de chaud et de froid entre habitat et activités/commerces/tertiaire), présence de grands équipements avec des besoins énergétiques élevés.

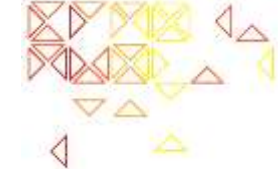
Modérer la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers en rationalisant le développement urbain

Un développement urbain mal contrôlé aboutit à une consommation d'espace mettant à mal le stock d'espaces naturels, forestiers et agricoles. Combiné à la fragmentation, cet étalement crée une dépendance automobile aux conséquences multipliées par l'allongement des distances.

La surconsommation foncière doit donc être modérée par une conception renouvelée de l'ordonnancement des espaces urbains, des bourgs et villages. Une trame viaire adaptée aux modes de déplacement alternatifs à la voiture, des choix de localisation d'équipements collectifs en continuité de l'urbanisation existante, une programmation des réseaux d'assainissement et la promotion des services numériques sont aptes à rendre plus « soutenable » le fonctionnement de ces espaces (y compris par la réduction des émissions de gaz à effet de serre). La rationalisation de la consommation d'espace permet de limiter également l'étalement urbain, donc les déplacements motorisés, et de donner ainsi plus de crédibilité aux offres alternatives que sont à la fois les transports en commun et les modes doux.

Il s'agit également de lutter contre l'étalement urbain à l'échelle de l'aire du bassin de vie. Le SCoT se fixe comme priorité de définir les conditions d'un développement urbain maîtrisé et équilibré à l'échelle métropolitaine tout en s'inscrivant dans la réalité de fonctionnement actuel de l'agglomération et en valorisant ses potentialités.

Il propose ainsi une organisation urbaine, fondée sur trois principes complémentaires :



- l'intensification du développement urbain et la structuration des territoires autour des centralités et polarités relais déjà bien équipées, bien desservies ou qui le sont potentiellement, tout en rationalisant la consommation d'espace
- la maîtrise du développement urbain des territoires peu équipés ou éloignés des fonctions urbaines autour du renforcement des bourgs structurants et d'appui et des cœurs de villages.
- la recherche de réduction des distances en assurant l'articulation transports/urbanisme en améliorant les fonctionnements de voisinage, la réduction des distances et des temps de parcours (proximité du logement mais aussi du travail et des lieux d'échanges) sans pénaliser pour autant les fonctionnements de niveau métropolitain (bassin d'emploi, pôles économiques principaux, grands équipements collectifs).